

L'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie

par André CHALLOT *et al.*

En 1963, Alexandre Seigne et Francis Arrighi fondaient l'Entente. Celle-ci, aînée de l'association Forêt Méditerranéenne a été — et demeure — la seule institution publique dont le cadre géographique soit scrupuleusement adapté aux forêts méditerranéennes.

L'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt provençale et corse contre l'incendie est née en 1963 de la volonté exprimée par sept départements d'initier une politique de solidarité pour faire face à la problématique commune des feux de forêts. Elle regroupera par la suite 13 à 15 départements du Sud-Est, 14 aujourd'hui. Constituée de conseillers généraux de ces départements, c'est d'abord une grande collectivité territoriale qui prendra plus tard le nom d'Entente interdépartementale pour la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie. La loi de modernisation de la Sécurité Civile, du 3 août 2004, prévoit la création d'un établissement public, associant, outre les Départements : les Régions, les Services d'incendies et de secours et les Etablissements publics de coopération intercommunale.

Créé par arrêté préfectoral, le Conseil d'administration de l'Entente pour la forêt méditerranéenne a été installé le 1^{er} octobre 2008. Le nouvel établissement public prendra sa pleine dimension le 1^{er} janvier 2009 avec l'intégration de l'Ecole d'application, l'ECASC.

Ses principales missions étant l'information du public, la formation des responsables et l'expérimentation, l'Entente est actuellement composée de cinq unités opérationnelles : un service de communication, une école d'application (ECASC, anciennement CIFSC), un pôle des nouvelles technologies (Pônt), un centre d'essai (le CEREN) et un Comité scientifique et technique (CST) actuellement en cours de révision. Hébergée d'abord à la Préfecture de Marseille, l'Entente est installée depuis 1993 à Valabre auprès de l'Etat major de Zone de défense Sud (EMZ) et de son Centre opérationnel (COZ, ancien CIRCOSC), et non loin de l'Institut pour la forêt.

Les cinq unités qui composent l'Entente sont analysées dans les lignes qui suivent.

Le service de communication de l'Entente

Ce service est né en 1987, au début de la période trentenaire qui nous occupe, mais l'Entente n'a pas attendu cette création pour s'investir dans l'information du public. En effet, depuis son origine, elle œuvrait dans ce domaine avec l'aide du Comité de sauvegarde des forêts, présidé par le professeur Molinier, en distribuant des centaines de milliers de vignettes sur les routes des vacances, en réalisant des dépliants et brochures diverses, en organisant des concours d'affiches et, surtout, en intéressant le public scolaire à la protection des forêts par la distribution aux enseignants de valises pédagogiques et, aux élèves, de sachets de graines dans le cadre de l'opération « Gland de chêne ». A partir de 1987, le nouveau service de communication reçoit des subventions du Conservatoire nouvellement créé, et ses actions vont se multiplier. Il publie une revue annuelle et diffuse un bulletin trimestriel. Le Comité de sauvegarde disparaît en 1991 à la mort de son créateur, et, à sa mémoire, l'Entente lance un prix Roger Molinier à l'intention des classes des écoles primaires de la zone Sud. Le dépliant « Ta forêt », petit livret à colorier, est réédité et diffusé. L'Entente participe à de nombreux congrès. Elle conçoit un car podium qui, associé à une montgolfière, assure une véritable animation auprès de la population estivale. En 1990, l'opération « Aigle vert » (Action d'information et de guet léger par le vecteur en reconnaissance de terrain) permet à un hélicoptère de surveiller la zone Sud pendant l'été et de donner à des élus une meilleure connaissance des secteurs à risques.

De 1989 à 1994 un site Minitel « 3615 SOS Forêt » est mis à la disposition du public. En 1998, suite au terrible incendie de Sainte-Victoire, le service de communication organise conférences et projections à l'intention des élus, des membres des Comités communaux feux de forêts, des sapeurs-pompiers et des propriétaires forestiers, et élargit en 1999 cette campagne auprès de certains Conseils généraux, campagne qui insiste fortement sur l'importance du débroussaillage. En 2004, un CD de musique Rap

invite les adolescents à respecter la forêt. Aujourd'hui, l'Entente poursuit sa mission à travers son service communication en direction des élus et des particuliers, avec, en matière de débroussaillage, une approche des dispositions du Code forestier et une démonstration technique et pédagogique effectuée par l'ONF. La journée "Aux arbres citoyens", organisée le premier dimanche de juin, successivement dans chaque département, rapproche, avant l'été, le grand public des acteurs de la forêt. Et l'on prépare pour un très proche avenir une mutualisation des moyens, en se rapprochant des services de communication des Conseils régionaux et généraux, pour optimiser et réduire le coût des opérations de terrain.

A.C.

L'école d'application de sécurité civile

L'Ecole d'application de sécurité civile de Valabre a été créée en 1967 d'une démarche visionnaire du Sous-préfet Arrighi, chargé de mission à la Protection civile. L'Ecole de Valabre compte plus de quarante années de formation, notamment dans le domaine de la lutte contre les feux de forêts.

L'école est aujourd'hui la référence de formation des cadres sapeurs-pompiers professionnels, militaires et volontaires.

Unique en Europe, elle prépare à tous les domaines des risques et fait référence dès lors qu'il s'agit de feux de forêts ou d'interventions en milieu aquatique ou sub-aquatique.

Elle propose une cinquantaine de stages différents dans les domaines de la gestion des risques naturels et technologiques, du secours aux personnes et des disciplines sportives appliquées aux missions de secours.

Chaque année, 2500 stagiaires français et étrangers fréquentent l'école sur des périodes d'une à trois semaines, totalisant 20 000 journées par stagiaire.

Ses moyens comprennent une équipe de 32 personnes, dont l'encadrement se compose de six officiers sapeurs-pompiers, qui œuvre pour organiser, coordonner et permettre que ces formations soient réalisées en parfaite adéquation entre les réalités opérationnelles et la doctrine nationale.

Dispensées par des équipes de formateurs issus du terrain et par des spécialistes et experts de haut niveau dans tous les domaines de risques, ces formations confèrent aux stagiaires la capacité d'appréhender avec méthode et rigueur les opérations complexes et de grande envergure.

Mettre en place une structure de commandement, la coordonner de façon rigoureuse, susciter des réflexions, développer des automatismes, gérer le stress, tels sont les enseignements qui s'acquièrent grâce à un simulateur intégrant la gestion dynamique de l'ensemble des moyens humains et matériels au sein de deux ensembles de simulation. Par l'interactivité des différentes fonctions, les stagiaires sont confrontés à une réalité, certes virtuelle, mais qui leur permet de faire face à des situations opérationnelles variées et progressives dans la difficulté, en tous points semblables à celles qu'ils doivent gérer lors des opérations de secours.

Ainsi, ils capitalisent une panoplie de réflexes et de réactions qu'ils pourront mettre en œuvre avec un maximum d'efficacité, sur le terrain, le moment venu en élaborant leur stratégie.

Ces ensembles pédagogiques sont complétés par une dizaine de salles de cours, équipées des moyens de formation modernes, de visualisation et de communication, ainsi que des moyens techniques mis à disposition par les services d'incendie et de secours.

Avec ses partenaires habituels, mais aussi avec l'Ecole nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers, doivent se développer de véritables synergies qui font d'elle une Ecole d'application des spécialités dans le domaine des risques en général et de la sécurité civile, en particulier.

C'est vers ces objectifs au sein du nouvel établissement public qu'évoluera l'Ecole de Valabre.

Le Pônt

Après plusieurs années d'expérimentations concluantes, l'Entente, en accord avec la préfecture de la zone de Défense Sud, créée en 2001 le Pôle « Nouvelles technologies & maîtrise des risques », alias le PôNT.

Ce service est un relais d'accompagnement dans le développement des technologies liées au traitement de l'information géographique,

et ce pour les services départementaux d'incendie et de secours (sapeurs-pompiers), les préfectures, les Conseils généraux, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, et les agences territoriales et fonctionnelles de l'Office national des forêts.

A l'interface de la protection de la forêt contre l'incendie, le secteur de la géomatique représente les technologies informatiques permettant une meilleure connaissance et gestion du territoire. La cartographie numérique, le système d'information géographique, le GPS, ou l'imagerie satellitaire en représentent autant de composants.

Fort de ses dix agents, ingénieurs, techniciens, spécialistes (géomaticien, informaticien, webmestre ou géographes), ses activités se déclinent de la manière suivante :

- fédération en favorisant les réseaux d'échanges par le développement de l'utilisation de la géomatique dans les services publics tout en coordonnant l'action des utilisateurs ;

- accompagnement et production à travers une assistance continue aux équipes locales tant par des moyens distants (hotline téléphonique et électronique) ou directement sur site, que par des prestations et travaux techniques ;

- formation avec un catalogue de stages en SIG et GPS permettant aux utilisateurs d'acquérir les compétences nécessaires à la maîtrise des outils et des concepts ;

- animation et communication au travers des « journées géomatiques », ou par la gestion des sites internet permettant une valorisation des activités liées à la protection du massif méditerranéen ;

- innovation c'est-à-dire avant tout anticiper l'évolution des technologies, préparer des actions concertées, et diffuser cette veille à nos utilisateurs ;

- développement d'applications logicielles spécifiques métier tel SIZIF¹; au-delà du développement informatique de l'outil et de son évolution, c'est aussi toute une gamme de services tels la constitution des données de gestion de crise, la mise en place, la formation et l'accompagnement des équipes utilisatrices, que le PôNT offre gracieusement aux SDIS ou aux services interministériels de défense et de protection civiles. Ne restent à leur charge que le financement des matériels et logiciels nécessaires au bon fonctionnement de SIZIF en multi postes simultanés.

1 - Système d'information zonal contre les incendies de forêts

Le CEREN

La circulaire n°228 du 16 mai 1979 du ministère de l'Intérieur officialise à Valabre une structure d'évaluation et d'expérimentation dénommée Centre d'essais de Valabre, née avec l'Entente en 1963.

Ses premiers travaux portent sur les domaines des additifs chimiques, des tests d'avion et d'hélicoptères, des simulateurs feux de forêts... Les moyens techniques nécessaires à ces essais voient le jour, une station hydraulique, un tunnel de feu (réalisé en collaboration avec l'INRA) ainsi qu'un laboratoire de chimie.

En 1988, la volonté du Secrétaire général de l'Entente, Marc Egloff, est de redonner au centre d'essais de Valabre une composante scientifique et technique. Le centre, jusqu'alors financé par la DDSC, doit s'autofinancer. Il est rénové et prend dès lors l'appellation de CEREN.

Pour affiner les tests d'efficacité sur les additifs chimiques, un second tunnel du feu, le Texaid, unique en Europe, est élaboré en 1990. Au fil des années, cet outil sert également à tester la résistance au feu de divers matériaux.

Dès sa troisième année d'existence, le centre participe aux premiers programmes de recherche sur les feux de forêts financés par la commission européenne, élargissant ainsi son domaine de compétence et le nombre de ses partenaires scientifiques. La valeur ajoutée du centre au sein de tels consortiums européens se concrétise par ses relations étroites avec les gestionnaires des feux de forêts.

L'équipe du CEREN, composée à ses débuts d'un officier sapeur pompier, le Colonel PICARD, compte aujourd'hui une dizaine de personnes (techniciens, ingénieurs, docteurs) de formations scientifiques diverses (chimie, mécanique des fluides, géographie, environnement).

Faire connaître à la communauté scientifique les attentes et les besoins des gens de terrain et valider de manière opérationnelle l'ensemble des résultats de recherche deviennent ainsi les objectifs prioritaires du CEREN qui participe à 18 programmes européens entre 1992 et 2005 et assure la coordination de deux d'entre eux. Parallèlement, le CEREN répond également aux demandes de

l'Etat, des collectivités territoriales, des universitaires, des industriels et du secteur privé.

L'ensemble de ses activités amène le centre à organiser des expérimentations en laboratoire, sur tunnel de feu, mais également en situation réelle lors de brûlages dirigés. Une forte collaboration débute avec le département du Gard et plus principalement la caserne du Vigan, alors dirigée par le commandant Pagès, qui réserve régulièrement pour le CEREN des parcelles d'expérimentations. Les additifs chimiques, les matériels de mise en sécurité des sapeurs pompiers ainsi que de nouvelles techniques de lutte sont testées par le centre dans des conditions de feu quasi réelles.

La récupération de données sur feux devient aussi une activité primordiale du centre, qui se dote des moyens techniques nécessaires pour accomplir une telle mission. Parmi ses équipements et matériels, le CEREN possède aujourd'hui un laboratoire de chimie très performant qui est utilisé pour déterminer les causes et circonstances des éclosions de feux de forêts et lors d'expertises judiciaires.

E.F.M.

Le comité scientifique et technique

Ce comité existait avant 1979. Il est né d'une décision du Préfet de la zone de défense Sud en date du 26 janvier 1973, prise sur instruction du ministre de l'Intérieur, en vue de procéder à des études scientifiques et techniques pour le perfectionnement des moyens de protection et de lutte contre les incendies de forêt. Il était composé de fonctionnaires des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur, et n'était rattaché à l'Entente que pour des raisons « d'ordre pratique et comptable ».

Le comité fut présidé jusqu'en 1979 par l'Ingénieur général du GREF Seigue, alors directeur du Cemagref d'Aix-en-Provence et pas encore président de l'Association Forêt Méditerranéenne à venir.

Le comité se réunit en assemblée plénière deux fois par an, mais son fonctionnement repose surtout sur des groupes de travail permanents composés de membres du comité et de techniciens extérieurs.

Ne comportant aucun élu, il n'est pas encore le comité scientifique de « l'Entente ». Ses activités sont évoquées de manière très épisodique lors des assemblées générales de l'Entente.

En 1984, une décision signée conjointement par le Préfet de zone et le Président de l'Entente, et non plus par le seul Préfet, modifie la composition du comité en y ajoutant quelques membres autres que forestiers et pompiers, mais toujours des fonctionnaires, provenant de la météo, de la recherche, de la santé et des Régions. La décentralisation pointe son nez, mais les élus ne sont toujours pas conviés. On dénombre au total treize groupes de travail : Prométhée, inflammabilité et combustibilité, feux provoqués, documentation, matériel de débroussaillage, équipements de terrain, cartographie, additifs chimiques, renseignement et répression, emploi tactique du feu, emploi tactique des retardants, moyens aériens, vocabulaire.

En 1989, le président délégué prend sa retraite et le comité est mis en sommeil. L'ingénieur forestier retraité pressenti pour le remettre sur les rails propose une profonde modification de sa composition : il sera présidé par un élu de l'Entente, lequel sera assisté d'un président délégué pour les questions scientifiques et techniques. On ajoutera aux membres fonctionnaires cinq élus et cinq personnalités connues pour leurs activités ou leurs travaux en faveur de la forêt méditerranéenne, ce qui portera à 42 le nombre de participants. Par contre, le nombre de groupes de travail sera restreint, car depuis 1987 le Préfet de zone est assisté d'un Délégué qui n'a pas besoin de l'Entente pour réunir des fonctionnaires des quinze départements, et qui a fait savoir qu'il compte s'occuper de certains programmes comme la rénovation Prométhée, la mise au point d'une Charte de la communication ou autres. Il faudra donc se partager les tâches, et le comité se dotera de six groupes de travail : forêt et urbanisme, bois-énergie, cartographie, emploi de l'eau, emploi du feu, additifs chimiques. Ce dernier groupe disparaît peu à peu, car il fait double emploi avec le CEREN. Par contre, en 1999, le groupe « emploi du feu » se scinde en deux, brûlage dirigé et feux tactiques et un nouveau groupe apparaît, coupures de combustibles. Le Comité ne se réunira plus qu'une fois par an, en séance plénière, et un compte rendu détaillé de son

activité sera présenté à l'assemblée générale suivante de l'Entente.

Il est difficile d'évaluer le bilan exact des activités du Comité. Le fait que des techniciens et des élus de toutes formations et de toutes provenances aient pu échanger leurs connaissances a certainement fait avancer la protection de la forêt contre l'incendie dans plusieurs domaines. Mais certaines réalisations ont été plus spectaculaires que d'autres. En 1993, un modèle de règlement type mis au point par le groupe « forêt et urbanisme » est envoyé à toutes les Directions départementales de l'agriculture et de la forêt pour leur permettre d'élaborer leurs Plans de défense contre les incendies. En 1996, le groupe « bois-énergie » procède à des essais qui montrent que des granulés peuvent être produits à partir de tous déchets de bois, rémanents de coupes, bois d'élagage, broussailles, bois brûlés. En l'an 2000, le groupe « emploi de l'eau » précise les précautions à prendre lors de l'installation des barrières de brumisation². La même année, le groupe « brûlage dirigé », en liaison avec l'Institut national de la recherche agronomique persuade les instances nationales de l'intérêt de cette technique, laquelle sera autorisée par le code forestier en 2002. Et à la même époque, le groupe « feux tactiques » fait admettre la pratique du contre-feu (par des personnels dûment brevetés) dans la loi de la Sécurité Civile.

En 2005, le président délégué du comité, estimant qu'il existe un âge de la retraite, même pour les bénévoles, présente sa démission et laisse à son successeur le soin de réorganiser le comité. En effet plusieurs groupes ont perdu leur intérêt : les rapports forêt/urbanisme sont étudiés par la Délégation dans le cadre des Plans de prévention des risques naturels (incendie de forêt). Une mission sur le « bois-énergie » en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été confiée à l'Observatoire de la forêt méditerranéenne. Le groupe « cartographie » a cédé sa place au Pônt, bien équipé en ingénieurs et techniciens. Et les deux réseaux de brûlage dirigé et de coupures de combustibles fonctionnent d'eux-mêmes. Le Directeur du Ceren a été chargé de promouvoir de nouveaux groupes et a envisagé ceux de Moyens aériens, Modélisation, Interfaces forêt-habitat, Filière Bois, Label Valabre. Tous nos vœux accompagnent le futur comité.

A.C.

2 - Le procédé consiste à pulvériser à partir d'une ligne simple ou double de poteaux équipés de diffuseurs de l'eau en très fines gouttelettes, à la fois au-dessus des cimes et sous les arbres au-dessus du sous-bois, pour mouiller la végétation avant l'arrivée d'un front de flammes. Très efficace, mais très onéreuse, la brumisation n'a été utilisée que pour défendre des zones très urbanisées ou des sites prestigieux.

L'institut pour la forêt méditerranéenne

Le 9 juin 1989, la Fondation pour la Forêt voyait le jour pour conjuguer les moyens des collectivités d'une part et des entreprises d'autre part sous l'égide de la Fondation de France. Un seul but fut alors développé : la réhabilitation des sites incendiés. Cette création fut lancée à l'initiative de l'Entente interdépartementale et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, très vite rejoints par la Caisse d'Epargne, qui finiront chacun un fonds auprès de la Fondation de France, afin de pérenniser un projet et une équipe. Tous portés par une réelle volonté de s'associer et de partager des actions communes, ce rapprochement original fut également permis par le contexte de l'époque :

- nouvelle loi sur le mécénat en 1987 avec de nouvelles dispositions fiscales pour les entreprises,
- bilan désastreux des incendies sur la décennie et fort engouement des mécènes.

Durant ses premières années, la Fondation a multiplié les opérations menées avec de grandes entreprises comme L'Oréal, Carrefour, Macif, Findus Panzani et bien sûr la Caisse d'Epargne, toutes très sensibles à la question des réhabilitations post-incendie et du reboisement.

Près de 300 000 arbres plantés et 40 entreprises ont permis de faire reconnaître auprès des acteurs forestiers l'action de la toute jeune Fondation et de développer encore de nouvelles plantations basées sur trois critères : l'expérimentation, la reproductibilité et l'action pédagogique.

Mais bien vite s'impose l'idée d'agir également sur l'amont pour faire une prévention pertinente et efficace et empêcher les éclussions. Avec ses partenaires fondateurs et le Conservatoire de la forêt, les nombreuses Campagnes de communication ou de sensibilisation sont devenues récurrentes et diversifiées pour espérer faire diminuer le nombre des départs de feux dus à l'imprudence.

Deuxième axe stratégique, l'information et la sensibilisation : stands itinérants, affichages 4x3, dépliants et messages radio furent multipliés avec le souci premier de « coller » au plus près des cibles.

Ces actions ont été d'autant plus efficaces

qu'elles furent menées dans un esprit de partage et d'ouverture — certains diront aujourd'hui Capitalisation et mutualisation — garant d'un travail en réseau intégré. C'est ainsi qu'une logique « service boîte à outils » a peu à peu pu se développer, signe sans doute d'une maturité de la communication jadis faite de « coups médiatiques ».

En 2000, la Fondation devient l'Institut pour la forêt sans bouleverser ses missions.

Mais si l'information et la sensibilisation sont des mises en alerte sur la question de la prévention incendie, le besoin et la volonté d'enraciner des représentations et des connaissances ne peuvent s'appuyer que sur une pédagogie approfondie fondée sur le projet et la mise en situation avec le relais essentiel des enseignants et éducateurs.

C'est pourquoi, tout naturellement, les idées de l'Ecomusée de la Forêt et de Forêtbus sont nées de ce constat et de la volonté de départ d'offrir au grand site de Valabre une vitrine « grand public » de la forêt méditerranéenne et des questions et des enjeux que pose l'incendie.

Sans doute la plus importante réalisation portée par la Fondation pour la Forêt avec près de 19 millions de francs d'investissement et aujourd'hui plus de 165 000 visiteurs cumulés, l'Ecomusée de la Forêt est un laboratoire d'idées et de pratiques où expositions et accueils de groupes riment avec le savoir et le savoir-être pour la préservation et la mise en valeur des espaces forestiers sensibles.

Plus qu'un musée, l'Ecomusée est aujourd'hui un lieu de création d'où partent des expositions itinérantes dont les plus récentes, « Trésor Animal » et « Plumes des Bois », mettent à l'honneur la biodiversité sans pareil de la nature méditerranéenne et de ce point chaud.

Interlocuteur privilégié des institutionnels, des collectivités et des relais de la prévention, l'Institut pour la forêt méditerranéenne est aujourd'hui au service de l'initiative et des réseaux pour partager son expérience et renforcer les partenariats.

L.L.

Article rédigé par
André CHALLOT
Ingénieur en chef du
GREF (Forêt) e.r.,
ancien chef du service
forestier régional
de PACA, ancien
président délégué du
Comité scientifique
et technique
de l'Entente ;

par Luc LANGERON
pour le paragraphe
sur l'Ecomusée
pour la forêt
méditerranéenne.

Les paragraphes sur
l'Ecole de Valabre, le
Pont et le CEREN sont
extraits du magazine
de l'Entente.
Entente pour la Forêt
Méditerranéenne
Domaine de Valabre
RD 7 13120 Gardanne
Tél. : 04 42 60 86 50
Fax : 04 42 60 86 51
Mél : entente.foret@
wanadoo.fr